



## Association Multicoques Habitables

### Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 février 2022

Le samedi 5 février 2022 à 10h, l'A.G.E. est ouverte.

Les statuts n'imposant pas de quorum, ses délibérations sont donc recevables et valides.

Elle a pour objectif de faire approuver la rénovation de la Jauge Multi2000.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Rappel des objectifs de l'évolution
2. Présentation des modifications
3. Revue des nouvelles règles et formule de calcul
4. Mise en œuvre

1) Rappel des Objectifs :

- a. Égalisation des chances pour tous les bateaux
- b. Simplicité, performance, transparence, rigueur
- c. Se rapprocher de la jauge MOCRA

2) Présentation des modifications :

- a. Ajout d'un texte descriptif et d'une check liste de pesée
- b. Modification principale de l'ancienne formule de calcul :
- c. Suppression de la « pénalité » gennaker
- d. Suppression du coefficient K de discrimination trimaran/catamaran
- e. Ajout de coefficients inclus dans la jauge MOCRA: allégeance d'Age, mat carbone, mat basculant, profil des mat rotatifs
- f. Mise à jour du tableur Excel de calcul du rating

3) Présentation des nouvelles règles et formules de calcul

- a. Le document correspondant et ses annexes 1 et 2, en pièces-jointes de ce PV ont été présentés en détail

4) Mise en œuvre :

- a. Les Adhérents recevront un questionnaire de mise à jour des données de leur bateau afin que l'AMH puisse mettre à jour les certificats Multi2000 et émettre les nouveaux.
- b. Les Adhérents sont fortement incités à faire peser leur bateau en présence d'un Mesureur agréé.

Il a été ensuite procédé au vote des nouvelles règles et de leurs annexes, point 3 de l'ordre du jour. Elles ont été approuvées à l'unanimité des membres présents.

A 12h30 l'A.G. est close.

Pour le Conseil d'Administration,

Le Président  
Jean-Paul Juguet

Le Trésorier  
Hervé le Reste